

ATELIER 21
Développement et pratique de mobilisation
(Yves HURTUBISE)
Communication 21.4

Formation et pratique du Travail social en Tunisie:
Quel impact du plan d'ajustement structurel ?

Lassaad Labidi

Université 7 novembre à Carthage

Institut National du Travail et des Etudes Sociales Tunisie

Contribution parue dans la revue « Les politiques sociales », la gestion du social, N° 3 et 4, 2005

Résumé

Suite aux multiples effets de la mondialisation et de la privatisation, la Tunisie a adopté une politique sociale qui s'est caractérisée par une logique de rationalisation et de ciblage qui vise à satisfaire les besoins sociaux des groupes les plus défavorisés. Dans ce nouveau contexte, la gestion du social qui n'est plus déterminée par de simples choix internes, ne cherche plus à couvrir toutes les catégories sociales ou à réaliser le bien – être collectif ou le développement du capital humain. Mais à travers un ensemble d'opérations de ciblage, elle cherche à protéger les catégories les plus démunies ou encore, le noyau dur de la pauvreté. Cette nouvelle orientation, qui s'est manifesté par une ensemble de programmes sociaux très sélectifs a eu plusieurs impacts sur la formation des travailleurs sociaux. Elle a également introduit des changements majeurs dans la pratique de l'intervention sociale. Le travail social est alors devenu un instrument de régulation socioéconomique beaucoup plus qu'une intervention sur la socialité.

Introduction

Durant les trois premières décennies qui ont suivi l'indépendance de la Tunisie (1956), la gestion du social a été dans une large mesure déterminée par les changements au niveau des politiques internes. Dans le contexte actuel, elle subit les effets de la mondialisation et de la privatisation. Comment cela s'est-il manifesté ?

A partir de 1986, à l'instar des autres pays en voie de développement, et suite à une recommandation du Fond Monétaire International, la Tunisie a adopté un plan d'ajustement structurel (P.A.S). Ce dernier avait pour objectif de permettre au pays de faire face à une crise économique caractérisée en particulier par la montée significative du chômage, la faible productivité de travail et par l'augmentation sans précédent du taux d'endettement qui a atteint 59,5 % en 1986.

Ce plan est conçu dans une perspective de lutte contre la crise économique et en vue de rétablir l'équilibre des finances publiques. Ses idées directrices tournent autour de la redéfinition du rôle de l'Etat et en particulier son désengagement progressif de la vie économique et la réduction de son intervention dans la vie sociale. Cette nouvelle orientation n'a pas été sans effet sur la gestion du social

et par conséquent sur la qualité des programmes sociaux, sur les structures appelées à les gérer ainsi que sur les professionnels appelés à les mettre en oeuvre. Ainsi l'intervention de l'Etat dans la vie sociale a été redéfinie et la politique sociale adoptée a été recentrée vers les groupes sociaux les plus démunis.

Comme son nom l'indique le programme d'ajustement structurel avait pour objectif de restructurer l'économie et de rétablir ses équilibres aussi bien internes qu'externes. Il favorise le retrait progressif de l'Etat de la sphère économique pour permettre au marché d'assurer le rôle de régulateur de l'économie nationale. Après l'adoption du PAS en 1986 la tendance vers la libéralisation de l'économie amorcée depuis l'échec de l'expérience des coopératives à la fin des années soixante a été considérablement renforcée. Bien sûr cette privatisation va en parallèle avec un processus de désengagement de l'Etat qui n'est plus en mesure de satisfaire les différents besoins du citoyen du berceau jusqu'à tombeau. C'est ainsi que le gouvernement tunisien a procédé par la redéfinition de ses choix en matière de gestion du social, voulant cibler les catégories sociales les plus démunies.

Suite à ce virage, la politique sociale adoptée s'est caractérisée par une logique de rationalisation qui vise à satisfaire les besoins sociaux des groupes les plus défavorisés. Il s'agit en fait d'une politique de ciblage des besoins, qui passe par une optimisation de la distribution étatique des différents services. Ceci dit, l'intervention de l'Etat dans le domaine social, ne cherche plus à couvrir toutes les catégories sociales ou à réaliser le bien – être collectif ou le développement du capital humain. Mais elle est optimisée par un ensemble d'opérations de ciblage, qui font que les transferts sociaux, bénéficient aux plus démunies. Elle est devenue ainsi, plus réaliste et cherche à protéger les catégories les plus démunies ou encore, le noyau dur de la pauvreté.

C'est par rapport à ces différents éléments, que nous réalisons le présent travail ; qui s'inscrit dans le cadre d'une réflexion plus large sur le travail social en Tunisie. Son objectif est d'analyser dans une première partie l'impact du PAS sur la formation des travailleurs sociaux en Tunisie. Dans une deuxième partie, il sera question de démontrer les changements intervenus dans la pratique de l'intervention sociale suite à la mise en application des principaux programmes sociaux qui ont accompagné le PAS.

1 – Impact du PAS sur la formation des travailleurs sociaux

Pour comprendre l'impact du PAS sur la formation des travailleurs sociaux en Tunisie, il nous semble important de développer dans un premier temps l'évolution du système de formation qui l'a précédé. En effet, après l'indépendance la Tunisie, s'est dotée en 1964, de sa première école de service social sous la tutelle du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse, au Sport et aux Affaires Sociales.

Les programmes dispensés au sein de cette école au profit des futurs intervenants sociaux ont valorisé l'approche du développement communautaire qui a constitué l'axe fondamental de la formation en travail social. C'est dans ce cadre, que fut invité l'expert des Nations Unies en la matière, Maurice Meyker, pour enseigner à ladite école et particulièrement pour former des intervenants, spécialisés en développement communautaire, capables de mobiliser les populations et de susciter leur participation active aux actions collectives, aussi bien en milieu rural qu'en milieu urbain. Bien sûr ce choix a été conforme à l'orientation politique et économique du pays caractérisée par le développement planifié qui a été couronné par l'expérience des coopératives à la fin des années soixante.

En 1969, et suite aux changements des orientations économiques et l'abandon de l'expérience de l'économie planifiée, la formation des travailleurs a été appelée à s'adapter au nouveau contexte. Ce qui a donné naissance à une première réorganisation des programmes de formation, réorganisation qui a réduit la dimension communautaire au profit d'une orientation vers un travail social polyvalent axé sur les trois méthodes d'intervention. Cette orientation a été consolidée par la conclusion d'un accord de coopération avec l'Ecole de Service Social de l'Université Laval au Québec.

En 1975, une année après la parution du décret organisant la profession du travail social, l'ancienne institution de formation a été érigée en établissement d'enseignement supérieur, nommé l'Institut du Travail et du Service Social sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales. Il s'agit d'un institut qui dispensait outre une formation en service social, une formation en administration sociale destinée aux gestionnaires des services sociaux et une formation dans le domaine du travail et des relations professionnelles destinée aux inspecteurs du travail. Cependant, en raison des problèmes de gestion qu'a rencontrés la nouvelle institution de formation, qui était en réalité partagée entre un enseignement supérieur et un enseignement technique, elle n'a pu fonctionner que pendant quelques années. En 1982, elle fut scindée en deux institutions: l'Institut National du Travail, établissement d'enseignement supérieur spécialisé dans la formation des différents cadres supérieurs du Ministère des Affaires Sociales et l'Ecole Nationale de Service Social, située dans la région de Siliana au nord ouest du pays. Cette dernière institution a repris de nouveau la charge de la formation technique des travailleurs sociaux opérationnels. Les deux institutions ont fonctionné selon le modèle des centres de formation professionnelle, formant un personnel destiné pour satisfaire les seuls besoins du ministère de tutelle, soit le Ministère des Affaires Sociales.

En 1988, deux ans après l'entrée en vigueur du PAS, l'Ecole de Service Social de Siliana fut fusionnée avec l'Institut National du Travail de Tunis pour donner naissance à un nouvel établissement: l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales, institut de formation universitaire spécialisée dans le domaine des sciences du travail, du service social et de la sécurité sociale. Il est sous la double tutelle du Ministère des Affaires Sociales qui assure la gestion administrative et financière et du Ministère de l'Enseignement Supérieur qui assure la supervision des aspects pédagogiques. Selon cette logique, le Ministère des Affaires Sociales est supposé être le premier et le principal employeur des sortants de l'institut concerné. Ceci n'a pas été le cas.

Avec, cette nouvelle réorganisation du système de formation, l'accent a été mis en particulier sur la formation des cadres supérieurs orientés vers des activités de gestion et d'administration. La formation du corps professionnel de première ligne, c'est à dire des assistants sociaux, n'a été dispensée dans le nouveau établissement que durant la période 1990 - 1993. Puis elle fut interrompue malgré le manque en personnel d'intervention.

Elle a également poussé les autorités compétentes, à revoir le système de formation des travailleurs sociaux, pour qu'il soit plus adapté aux nouvelles réalités socio-économiques, caractérisées par un chômage de plus en plus important des sortants universitaires. C'est ainsi, que nous avons assisté au sein de l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales, à une réforme du programme de formation des gestionnaires des services sociaux, pour être progressivement remplacée par une formation générale en gestion sociale et économique. Dans ce type de formation, le service social, en

tant que discipline occupe une place très limitée et sans rapport direct et profond avec les autres matières, qui constituent la base de la formation du futur gestionnaire polyvalent. Le Ministère des Affaires Sociales, n'est plus en mesure d'employer tous les diplômés de « son institut » a choisi de leur donner plus de chance pour pouvoir être employables dans les autres départements et dans les différents secteurs de l'activité économiques. Ce choix est également conforme à l'esprit du nouveau statut du personnel du service social qui n'est plus un corps particulier spécifique au Ministère des Affaires Sociales, mais il est devenu un corps commun qui peut être employé par les différents départements.

D'un autre côté, nous avons assisté à partir de l'année universitaire 1997-1998 au sein de la même institution, à l'ouverture d'un nouveau cycle de formation. Ce dernier a été créé sur la demande du Ministère des Affaires Sociales en vue de satisfaire ses besoins en intervenants sociaux de terrain. Il s'agit du cycle des techniciens supérieurs en service social, cycle universitaire, qui dure deux années, au cours desquelles l'étudiant reçoit une formation théorique et pratique et occupera par après le poste d'assistant social principal. A la différence des anciens programmes de formation, axés surtout sur les méthodes de l'intervention sociale (service social individuel, de groupe, et service social communautaire), et orientés vers la formation du travailleur social en tant qu'agent de changement et de développement, le nouveau programme a élargi le contenu de la formation. Il cherche à bien cibler les catégories vulnérables bénéficiaires des programmes sociaux, qui ont accompagné le PAS. Il s'agit en fait, d'un programme conforme à la logique du modèle de la politique sociale, qui est une politique de ciblage et non une politique de bien être individuel et collectif, comme nous l'avons développé plus haut. C'est ainsi, que tout un semestre est consacré à l'enseignement des champs de l'intervention sociale ciblés par la nouvelle politique sociale.

C'est dans le cadre de ce nouveau programme, que nous constatons pour la première fois l'introduction d'un cours intitulé « la pauvreté ». Ce qui peut expliquer la volonté des pouvoirs publics de cibler par leurs interventions les couches les plus démunies de la société ou encore le noyau dur de la pauvreté. Il traduit également une reconnaissance implicite de l'ampleur du phénomène de la pauvreté dans la société tunisienne. Les autres cours, qui constituent le programme sont les suivants : L'handicap, la vieillesse, la délinquance et la criminalité, l'enfance à besoins spécifiques, les problèmes familiaux et l'inadaptation scolaire.

Bien sûr, il faut bien noter que ces différents cours correspondent à des programmes sociaux gérés par le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité. Il s'agit en fait d'un programme « sur mesure », ou encore « du prêt à porter », qui consacre encore une fois par sa structure, l'appartenance « mécanique » des intervenants sociaux de terrain au seul Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité, alors que le statut juridique de ce corps professionnel, a été révisé pour faire des travailleurs sociaux un corps commun et de la promotion sociale l'affaire de tous les départements. Par ailleurs, la lecture de l'expérience de ce dernier cycle, nous permet d'avancer les remarques suivantes. D'abord, concernant les étudiants appelés à suivre ce cycle, à l'opposé de ce qui s'est pratiqué avant, ils sont orientés selon les procédures du système de l'orientation universitaire. Ce dernier ne tient pas du degré de motivation et des prédispositions personnelles pour bien réussir une formation puis une pratique professionnelle dans le champ spécifique du travail social. La deuxième remarque concerne certains

syllabus des cours portant sur les champs mentionnés. La lecture de ces syllabus nous permet de constater qu'il ont valorisé l'analyse et la compréhension du champ beaucoup plus que l'intervention dans celui-ci. Enfin, les stages de formation qui occupent une place importante dans le programme, ne sont organisés que dans le district de Tunis. Ceci ne permet pas au futur travailleur social d'avoir une idée sur les problèmes posés dans les autres régions et ne permet pas de développer une relation d'échange enrichissante entre les autres milieux de la pratique et l'institution de formation.

2 – Impact du PAS sur la pratique du travail social

Depuis le début de son histoire, et même avec sa reconnaissance officielle en tant que profession, le service social adopté en Tunisie, à l'exception des deux premières décennies qui ont suivi l'indépendance, était toujours influencé par la perspective d'assistance traditionnelle, limitée à l'intervention auprès des individus et des familles. Ainsi, malgré les changements socio-économiques, qu'a connus la société tunisienne, le service social n'a pas suffisamment évolué pour s'affirmer en tant que discipline et profession psychosociale spécifique. Pour comprendre les caractéristiques de la pratique actuelle du travail social en Tunisie après l'introduction du PAS, il nous semble important d'analyser ce qui l'a caractérisé dans les autres modèles de politique sociale adoptés après l'indépendance.

2 – 1 – Pratique du travail social avant le PAS

Rappelons d'abord qu'après l'indépendance(1956) et jusqu'au début des années soixante-dix le modèle de politique sociale adopté en Tunisie a visé le bien être collectif et le développement du capital humain. Il cherche à mettre fin à tous les problèmes sociaux et à satisfaire tous les besoins élémentaires des citoyens. Dans ce contexte le travailleur social est apparu en tant qu'agent de changement et de développement social qui contribue d'une manière considérable à l'amélioration des conditions de vie des individus, des familles et des communautés. D'ailleurs c'est grâce aux premiers travailleurs sociaux que la profession du travail social a été réglementée à travers l'apparition du premier texte juridique reconnaissant la spécificité des travailleurs sociaux en tant que corps particulier.

Ce rôle reconnu au travailleur social n'a pas été abandonné avec la nouvelle orientation de l'économie tunisienne vers le libéralisme social à partir du début des années soixante – dix. Cependant, la politique sociale adoptée en fonction de ces nouvelles orientations économiques, est devenue de plus en plus réaliste dans ses objectifs. Elle cherche à réduire les problèmes tout en continuant dans la mesure du possible à améliorer les conditions de vie des populations. L'Etat procède alors à une révision de ses missions et du rôle qui lui est assigné. Il a commencé à réduire progressivement son intervention aussi bien dans la vie économique que dans la vie sociale. Il ne se définit plus comme étant le seul et unique représentant de l'intérêt collectif ni encore comme le promoteur du développement économique et social et l'artisan de la modernisation de la société.

En adoptant cette nouvelle orientation, la politique sociale des années 70 a poursuivi de façon timide la recherche de l'amélioration des conditions de vie de la population et la satisfaction de ses besoins fondamentaux. Mais, on ne lui accorde plus les fonds nécessaires pour l'atteinte de ses objectifs, la part des investissements publics dans le secteur social a été considérablement réduite. Il

n'est plus ainsi considéré comme étant le moteur de la croissance économique, mais il revient à cette dernière d'agir sur le bien-être individuel et social.

De ce fait la nouvelle politique sociale adoptée s'est vue assigné deux objectifs à savoir la paix sociale et la justice sociale. S'agissant du premier objectif, il a été concrétisé par l'adoption d'une politique contractuelle entre les principaux partenaires sociaux (syndicat patronal et syndicat des travailleurs). En ce qui concerne la justice sociale, elle est supposée être réalisée par les programmes visant la création de l'emploi et du travail indépendant et par l'ensemble des mesures prises pour encourager la création des entreprises pour qu'elles puissent absorber une part de la masse des chômeurs. Elle s'est également concrétisée par la mise en application de certains programmes sociaux de développement orientés vers la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie des familles et des populations défavorisées. Parmi ces programmes, nous citons le programme de développement rural et le programme de la famille productive mis en application respectivement en 1973 et en 1976.

Dans le cadre de ce modèle de politique sociale, les travailleurs sociaux continuent à jouer un rôle important dans la réalisation de l'objectif de justice sociale et de bien – être collectif. C'est à eux qu'on a donné la responsabilité de mettre en application le programme de développement rural et celui de famille productive. Ils ont ainsi continué à assumer un rôle de changement et de développement. Ils interviennent pour réduire l'injustice sociale et pour améliorer à travers des différents projets communautaires et à travers des projets de petits métiers les conditions de vie des populations et des familles défavorisées. Si tel est le rôle et le statut du travailleur social pendant l'expérience des deux premiers modèles de politique sociale, qu'en est il actuellement avec le modèle de rationalisation et de ciblage ?

2-2 Le travailleur social d'un agent de développement au « sélectionneur local »

Dans le cadre du modèle actuel de politique sociale et dans un contexte caractérisé par la privatisation et la redéfinition du rôle de l'Etat, le rôle du travailleur social ainsi que la qualité et le contenu de ses interventions ont subi un grand changement. Ce dernier s'explique par les programmes qu'il est appelé à mettre en œuvre et la nature des problèmes qu'il est appelé à résoudre . D'abord avec l'entrée en application du PAS, les programmes ayant une approche de développement ont été transférés vers les autorités régionales et locales. Ces structures sont dominées dans leurs interventions par l'approche administrative et politique et ne comprennent pas parmi leur personnel des travailleurs sociaux. Alors on se demande sur la nature qui caractérise l'intervention des travailleurs dans la mise en application des programmes sociaux qui ont accompagné le PAS et dont la gestion incombe aux Unité Locales de Promotion Sociale (programme d'aide aux familles nécessiteuses, programmes de protection sanitaire, et programme de logements pour familles pauvres)

Pour répondre à cette question, il nous semble important de rappeler que les programmes mentionnés sont des programmes d'assistance et « de survivance », qui ciblent bien les familles constituant le noyau dur de la pauvreté et non les catégories vulnérables. Le rôle du travailleur social dans les différentes Unités Locales de Promotion Sociale consiste essentiellement à faire la première sélection des bénéficiaires . Il s'agit à ce niveau de passer au crible toutes les demandes de service qui lui parviennent (assistance matérielle, services de santé, service de logement) à fin de retenir celles qui

répondent à l'ensemble des critères fixés par chaque programme. Ainsi on est passé du travailleur social « agent de développement » dans le contexte des premiers modèles de politique sociale à un travailleur social que nous désignons par « sélectionneur local ». D'ailleurs, les étudiants en service social au cours de leurs expériences de stage et pendant les séances de supervision se posent toujours la question : C'est juste cela le seul champ de compétence du travailleur social dans les Unités Locales de Promotion Sociale? Ou sont ses autres rôles de conseiller, d'animateur, de médiateur et d'organisateur communautaire ?

Ce travail de sélection n'est pas du tout facile et représente un défi pour les intervenants sociaux et ce pour les raisons suivantes:

- D'abord parce qu'il s'agit d'une population qui s'est habituée à l'assistance et à la gratuité. A titre d'exemple, jusqu'à une date relativement récente, les soins sont totalement gratuits pour tous dans les hôpitaux publics et dans les différents dispensaires de santé au niveau régional et local. Alors qu'aujourd'hui l'octroi des services de santé se fait sur présentation de la carte de soins qui est octroyé par les travailleurs sociaux. Ainsi, il n'est pas facile pour certaines familles de voir leurs demandes refusées par les travailleurs sociaux et d'admettre la rationalité qui a justifié leur refus.
- Entre le noyau dur de la pauvreté et les catégories vulnérables la distinction est difficile à faire et nécessite un grand effort de la part des travailleurs sociaux. Le Programme National d'Aide aux Familles Nécessiteuses tel qu'il est défini cible le noyau dur de la pauvreté. Il ne prévoit aucune intervention au profit des catégories vulnérables et ce à la différence du programme de protection sanitaire qui prévoit la gratuité des soins pour le noyau dur de la pauvreté et le soin avec tarif réduit pour les familles appartenant aux catégories vulnérables. Rappelons qu'à titre d'exemple selon les données qui nous sont fournies par la Banque Mondiale les catégories vulnérables représentent en 2000 un taux de 16.1% de la population totale. Alors que les statistiques nationales ne tiennent compte que du taux de la pauvreté absolue (noyau dur) qui est passé de 22% en 1975 à 4.2% en 2000.
- Etant donné que « faire du social » ne peut être la seule compétence des travailleurs sociaux, ni encore le seul champ d'intervention des Unités Locales de Promotion Sociale, les travailleurs sociaux ne se trouvent pas libres dans leur travail de première sélection. Mais ils doivent disposer « de l'art de composer » avec les représentants des autorités locales et des structures locales du parti au pouvoir. Ceci leur permettra d'éviter tout conflit qui peut leur coûter cher.

Bien sûr, qu'il s'agisse de la carte de soins, ou du programme d'aide aux familles nécessiteuses, ou du programme de logement pour familles nécessiteuses, la sélection des bénéficiaires est une grande responsabilité pour le travailleur social d'autant plus que la décision finale ne revient pas à lui seul. Plusieurs autres partenaires et structures interviennent après pour statuer sur les demandes et prendre les décisions finales quant à l'admission ou le refus des candidats. L'approche qui les guide dans leur travail est une approche administrative, politique et économique différente de celle du travailleur social. Ce dernier, vu sa formation et ses compétences dans l'évaluation des situations est supposé être plus objectif dans la sélection des bénéficiaires, trouve son champ d'intervention trop limité et risque

parfois sa crédibilité auprès de la population. C'est lui qui fait face aux clients, qui reçoit les demandes, qui fait la première évaluation pour transmettre le dossier aux commissions compétentes qui prennent les décisions finales, décisions qui ne correspondent pas forcément à son avis. Il affronte alors de nouveau la clientèle pour l'informer du résultat de l'étude de sa demande et pour subir par conséquent ses réactions. Les travailleurs sociaux sont conscients de cette situation très précaires dans laquelle ils se trouvent, certains parmi eux ne cessent de dire « tout se passe sur notre dos ».

Par ailleurs, l'admission à un programme n'est pas définitive, les données relatives à chaque famille doivent être actualisées par les travailleurs sociaux de façon périodique. Cette opération permet de réviser la liste des bénéficiaires pour ne maintenir que ceux qui répondent aux critères d'admissibilité. Elle permet ainsi d'exclure les familles dont les conditions ont enregistré une certaine amélioration (travail, couverture par la sécurité sociale, petit projet..) et d'inclure de nouvelles familles, en particulier celles qui ont vu leurs conditions de vie se détériorer. C'est ainsi que les travailleurs sociaux des Unités Locales de Promotion Sociale disposent d'une liste d'attente des familles candidates pour tel ou tel programme. Chose intéressante à signaler à ce niveau c'est l'importance accordée au décès d'un bénéficiaire surtout lorsqu'il s'agit d'une personne âgée. Il représente parfois une bonne solution pour les intervenants, dans la mesure où il leur permet d'inclure un bénéficiaire qui attendait depuis une bonne période et pour lequel il n'ont pas trouvé d'autres solutions. Alors peut-on dire « le malheur des uns fait le bonheur des autres » ?

L'intervention des travailleurs sociaux en tant que « sélectionneur local » se retrouve également dans la mise en application du programme de logement et d'amélioration des conditions de vie mis en faveur des familles et des régions extrêmement pauvres connues sous le nom de « zones d'ombre ». Ce programme qui est une tentative pour redynamiser l'esprit de solidarité traditionnelle et les réseaux d'entraide communautaire a été concrétisé par la création du Programme du Fonds National de Solidarité et en encourageant la constitution des associations de développement et de protection sociale. Mais quelle place occupent les travailleurs sociaux dans le cadre de cette orientation vers la solidarité et l'esprit communautaire dans le domaine de l'action sociale ?

D'abord concernant les projets d'intervention communautaire orientés vers la mise en place de l'infrastructure routière, sanitaire et culturelle dans les « zones d'ombre », ils sont différents de l'expérience du travail social communautaire et solidaire, qu'a connue la Tunisie au cours des années 60. Ces derniers ont été gérés et animés dans une grande partie par les travailleurs sociaux. Ils ont été également fortement soutenus par les structures de développement social, relevant du ministère du tutelle en l'occurrence le Ministère des Affaires Sociales. S'agissant de l'expérience actuelle, elle est l'affaire des autorités locales et des conseils de développement régional ou local dominés par l'approche administrative et politique. Dans ces structures les travailleurs sociaux sont presque absents ou n'ont aucun pouvoir de décision. Leur intervention dans les nouvelles expériences est très limitée voire même absente et ce malgré leur formation qui les prépare à être capable de piloter en collaboration avec les différents autres partenaires des projets communautaires. Rappelant que l'enseignement du travail social communautaire a figuré et figure encore dans le programme de formation des travailleurs sociaux. Mais dans la pratique, les intervenants se trouvent prisonniers de la méthode individuelle.

A l'instar de ce qui précède, nous pouvons avancer que le PAS, a eu un effet considérable sur la pratique du travail social en Tunisie, en particulier celle que nous trouvons dans les Unités Locales de Promotion Sociale. Il s'agit d'une pratique dont le rôle de développement socio-économique, reste limité voire même absent. Cette situation n'a pas permis à certains praticiens de s'affirmer en tant qu'agent de changement, au contraire, ils étaient confinés dans un statut reproduisant les modalités de l'assistance traditionnelle. N'oublions pas également, que la diversité des programmes a été accompagnée par une forte hiérarchisation et parcellisation des tâches qui s'inspirent de la pratique administrative. La constitution de certains dossiers et la mise en oeuvre des programmes de services sociaux exigent dans la majorité des cas, un important volume de documents et une forte parcellisation des tâches. Ainsi, dans plusieurs situations le souci de l'organisation administrative l'emporte sur la qualité et l'efficacité de l'intervention. Mais l'impact du PAS, ne se limite pas à ce niveau, nous le retrouvons également dans la nouvelle opération de recrutement des travailleurs sociaux au cours de cette année. Comment cela se manifeste – il ?

Suite au processus de privatisation et du désengagement économique de l'Etat qui ont accompagné le PAS, et avec l'évolution de l'effectif des sortants universitaires, la Tunisie connaissait un grand problème de chômage. En 2001, le taux de chômage est de 15% parmi la population active totale, touchant surtout les jeunes âgés entre 18 et 29ans, avec un taux qui s'approche de 40% parmi ceux ayant le niveau secondaire et supérieur. Dans ce contexte, tous les départements sont invités par les autorités compétentes à contribuer à la lutte contre ce problème devenant de plus en plus aigu. Ainsi, le Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et des Tunisiens à l'Etranger a ouvert au cours du mois de Mars de cette année un concours pour le recrutement des administrateurs du service social et de techniciens en service social. A l'opposé des concours précédents, qui sont uniquement ouverts aux diplômés spécialisés en l'occurrence les sortants de l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales (les maîtres en administration sociale et les techniciens supérieurs en service social), le concours de cette année, a été ouvert pour tous les diplômés universitaires provenant des différentes disciplines. L'administration explique ce choix par sa volonté de donner la chance à tous les sortants universitaires qui ne trouvent pas de débouchés, dans un contexte où le chômage et le licenciement menacent, différents diplômés et différents employés. Bien sûr, cette nouvelle mesure a été critiquée par les enseignants en service social et surtout par les étudiants du cycle de techniciens supérieurs en service social. Ces derniers, ont exprimé leur refus de cette mesure en déclenchant une grève de quatre jours. Ainsi, on contribue à la résolution du problème de chômage au détriment de la spécialisation, au détriment de la technicité des professionnels de l'intervention sociale. Cette mesure se trouve également en parfaite contradiction avec l'avis émis par le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité concernant les techniciens supérieurs en service social au début de l'année universitaire 2003-2004. Selon cet avis, il considère que les sortants du cycle de techniques supérieures en service social ne sont pas suffisamment opérationnels et manquent de technicité. C'est pour cette raison que le ministère a recommandé à l'Institut National du Travail et des Etudes Sociales la création d'une commission chargée de la révision du programme de formation du cycle en question. Cette commission a été mise en place et a proposé suite à plusieurs réunions un nouveau programme qui s'étale sur trois ans et qui favorise l'enseignement pratique. Ce programme est supposé entrer en application au cours

de l'année universitaire 2005 – 2006. Alors on se demande, si les sortants du cycle de techniciens supérieurs en service social, (qui est un cycle « confectionné » sur mesure pour les besoins du ministère) n'ont pas été suffisamment opérationnels et manquent de technicité ? est ce que l'ouverture du concours pour le recrutement des assistants sociaux principaux à tous les diplômés universitaires va garantir plus de technicité? Signalons également que depuis l'ouverture de la première école en service social en Tunisie, c'est pour la première fois que le Ministère des Affaires Sociales et de la Solidarité ouvre un concours pour le recrutement des praticiens de l'intervention sociale parmi les différents diplômés universitaires. Une telle mesure porte atteinte à la spécialisation en intervention sociale et risque d'introduire parmi le corps des travailleurs sociaux des personnes qui n'ont ni les prédispositions personnelles, ni les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour bien guider une intervention sociale.

Conclusion

Si dans les périodes précédentes, le travail social en Tunisie a subi l'impact des changements au niveau des politiques internes, dans le contexte actuelle, il subit les effets de la mondialisation et de la privatisation. Dans ce nouveau contexte, la Tunisie, d'ailleurs comme tous les autres pays en voie de développement n'est pas à l'abri des multiples effets de la mondialisation. Elle a renforcé d'une manière considérable son orientation vers l'économie libérale, orientation amorcée depuis le début des années 70. C'est ainsi que la voie a été ouverte pour la privatisation des entreprises publiques financées en partie ou en totalité par l'Etat et intervenant dans les secteurs économiques jugés concurrentiels. Mais quel pourrait être l'effet de la mondialisation et la privatisation sur les champs de l'intervention sociale en Tunisie?

Dans les conditions de la mondialisation et de la privatisation, on peut s'attendre à une augmentation des problèmes sociaux et à l'apparition de nouvelles pauvretés. Ce qui augmentera en conséquence les besoins d'intervention sociale. D'abord on peut prévoir une augmentation sans précédent du nombre des chômeurs et des familles nécessiteuses. L'inadaptation et l'exclusion sociale vont atteindre de nouvelles catégories. En effet, en plus des problèmes posés par l'enfance sans soutien familial, par les personnes handicapées, par les délinquants jeunes et adultes, les prochaines années seront marquées par l'accroissement du nombre des personnes âgées et des retraités, du nombre des licenciés, du nombre des défaillants scolaires et des inadaptés sociaux. Ce qui représentera un grand défi pour les professionnels de l'intervention sociale en Tunisie.

Bibliographie

- 1- Ben Amor Ridha (1995) « Politique sociale, ajustement structurel et pauvreté en Tunisie » in Cahier CERES. Ruralité, urbanité et exclusion sociale au Maghreb, série sociologique, N°25 pp265-328
- 2- Ben Sassi (Tijeni) et Ben Aziza Hamadi(1974). Le développement social en Tunisie, résultat d'une évaluation. Ministère des Affaires Sociales,49 pages (document non publié)
- 3- Fortin Denis et autres(1984) « Misères et grandeurs du service social international : Le cas de la Tunisie » in Au delà des frontières nationales : Participation canadienne au travail social et au bien-être social international » CEW éditeur, pp123-149

- 4 – Labidi Lassad, (2003) « De l'assistance traditionnelle au service social : Historique de l'intervention sociale publique en Tunisie », in Revue d'Histoire Maghrébine N°112, 2003, pp483- 512
- 5- Nasraoui Mustapha(2001) « Les mutations socio-économiques de la société tunisienne et la formation des travailleurs sociaux » in Revue Travail et Développement N°20-21,pp9-29